
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

M. Evrard, Mme Dock, MM. Dodrimont et Jeholet

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans le projet de décret relatif aux implantations commerciales, il est inséré un article *46bis* rédigé comme suit :

« Art. *46bis*. L'autorité peut se prononcer explicitement sur la recevabilité de la déclaration et sa conformité à l'article 28 et la notifier au déclarant dans les trente jours de la réception de la déclaration. À défaut, le déclarant peut passer à l'exécution des actes déclarés. ».

JUSTIFICATION

Il est proposé de préciser les modalités de décision sur les déclarations.

Y. EVRARD

M. DOCK

PH. DODRIMONT

P.-Y. JEHOLET